

Faire la guerre, faire la paix

Ce qui est noté au contrôle, ce n'est pas le résultat seul : c'est le raisonnement posé, puis le calcul mené jusqu'au bout avec l'unité.

1 Repères. Répondre en une phrase précise.

- ① a. A-t-on le **droit de faire** la guerre ? Et **comment** doit-elle être conduite ?
- ② b. Elles **encadrent la conduite** de la guerre et **protègent ceux qui ne combattent pas**. Elles ne la rendent **pas illégale**.
- ③ c. La **distinction** entre combattants et non-combattants, la **proportionnalité**, la **précaution** — on peut ajouter la protection des prisonniers et des blessés.
- ④ d. Des **individus**, non des États. Selon le principe de **complémentarité** : elle n'intervient que si l'État compétent ne veut pas ou ne peut pas juger.
- ⑤ e. Un conflit opposant des adversaires aux **moyens** et aux **statuts** très inégaux — armée régulière contre groupes armés non étatiques.

2 Un commentateur écrit : « Invoquer les conventions de Genève, c'est dire que cette guerre est illégale. » Discuter.

- ① a. Elle confond le droit **du recours** à la force — a-t-on le droit de la faire ? — et le droit **dans** la guerre — comment doit-on la conduire ?
- ② b. Sur l'hypothèse **inverse** : elles s'appliquent **parce qu'**un conflit a lieu, et protègent blessés, prisonniers et civils.
- ③ c. Croire qu'un belligérant dont la cause est **légitime** serait dispensé de respecter le droit **humanitaire**.
- ④ d. **Non**. Les deux corps de règles s'appliquent **indépendamment** : avoir raison sur la première question n'exempte de rien sur la seconde.
- ⑤ e. Par exemple : « Invoquer les conventions de **Genève**, c'est dire que **la manière dont** cette guerre est conduite viole des règles — ce qui est une question distincte de sa légalité au regard du recours à la force. »

3 La Cour pénale internationale. Raisonner sur ses pouvoirs et ses limites.

- ① a. Parce qu'elle relève de la justice **pénale**, qui établit une **responsabilité individuelle**. Les différends entre États relèvent d'autres juridictions.
- ② b. Qu'elle n'intervient **qu'à défaut** : si l'État compétent ne **veut** pas ou ne **peut** pas juger. Elle ne se substitue pas aux justices nationales, elle supplée leur défaillance.
- ③ c. De la **ratification** du traité. Plusieurs États parmi les plus puissants ne l'ont pas ratifié : sa compétence est donc **inégalement** répartie.
- ④ d. Les **critiques** y voient une justice à **géométrie variable**, qui atteint certains et pas d'autres. Les **défenseurs** répondent qu'une juridiction imparfaite vaut mieux que **l'absence** de juridiction, et que les qualifications établies servent au-delà de ses propres procès.
- ⑤ e. Parce qu'elles partent du **même constat** — la compétence est inégale — et divergent sur ce qu'il faut en conclure : que l'institution est **disqualifiée**, ou qu'elle reste **préférable** à rien. Le désaccord porte sur une appréciation, non sur un fait.

4 Faire la paix. Analyser les instruments et leurs limites.

- ① a. Elle **surveille** un accord, sépare des belligérants ou protège des civils, sous **mandat** de l'**ONU**.
- ② b. Parce qu'elle **maintient** ce sur quoi les parties se sont **entendues**, dans les limites d'un **mandat défini par les États**. Sans accord préalable, il n'y a rien à maintenir.
- ③ c. **Non** : c'est une **alliance militaire** défensive, pas un instrument de médiation.
- ④ d. **Non** : il **arrête les combats** sans régler le **différend** qui les a causés. C'est une condition possible du règlement, pas le règlement.
- ⑤ e. Dire **ce qu'elle qualifie** — un acte, un groupe, une stratégie — et **qui** l'a qualifié ainsi. Sa définition **juridique** reste discutée entre États, et son emploi est parfois étendu à des adversaires politiques quelconques : l'employer sans précaution revient à **prendre position** en croyant décrire.

Corrige-toi toi-même. Compte tes points exercice par exercice : c'est ainsi qu'on voit où l'on perd, et ce n'est presque jamais là où on le croit.

Ce qui est évalué

Points

Ce qui fait perdre le point

Distinguer les deux corps de règles	5 pts	Faire des conventions de Genève une interdiction de la guerre
Citer les principes du droit humanitaire	4 pts	Rester sur « protéger les civils » sans les nommer
Exposer la complémentarité de la CPI	4 pts	En faire une juridiction de premier recours
Énoncer les limites de compétence et le débat	3 pts	Trancher le débat au lieu de l'exposer
Employer terrorisme avec sa précaution	2 pts	Le laisser opérer comme une évidence
Décrire ce que le maintien de la paix peut faire	2 pts	Lui prêter le pouvoir d'imposer la paix